

Sauver la liberté d'informer et d'être informé

La liberté de la presse est comme l'air que nous respirons : s'il vient à manquer ou se révèle de piètre qualité, les consciences s'alarment et s'éveillent. Trop tard, parfois. La liberté de la presse est révélatrice des atteintes à toutes les autres libertés.

Dominique PRADALIÉ, présidente de la Fédération internationale des journalistes

Nombre de médias sont submergés par des flots d'informations, plus ou moins éphémères, voire carrément mensongères, soigneusement montées afin d'occuper l'espace médiatique, au détriment des informations d'intérêt général. Elles font du buzz, remplissent l'antenne. En France, la création et le développement des chaînes d'information en continu ont considérablement modifié le paysage informatif. Des « experts » au service de lobbies de toutes sortes, des « toutou-rologues » appointés et sécurisants, et des débats qui ressemblent plus à des matches de catch font monter les audiences, ce qui est bon pour la publicité, donc pour les intérêts des dirigeants et financeurs.

Les sondages, qui se multiplient, sont aussi des vecteurs de manipulation, puisque les réponses aux questions posées doivent rencontrer les vœux des commanditaires⁽¹⁾.

Les réseaux sociaux, derrière l'anonymat qui encourage l'impunité, excitent les plus bas instincts, et certaines émissions de télévision les relaient et s'en repaissent. Ils permettent à des spécialistes d'assurer la conquête numérique de personnalités en manque d'aura – c'est le marché noir de l'influence. Une voie royale populiste pour les manipulateurs d'opinions. Vérités et mensonges s'y côtoient, sans que la distinction puisse y être faite nettement. L'incompétence et l'ignorance sont tolérées. Tout le monde peut être journaliste et « balancer » des infos plus ou moins vérifiées, des citations tronquées, des contre-vérités flagrantes. C'est ainsi que se

« Sur les réseaux sociaux, l'incompétence et l'ignorance sont tolérées. Tout le monde peut être journaliste et "balancer" des infos plus ou moins vérifiées, des citations tronquées, des contre-vérités flagrantes. C'est ainsi que se fait l'imprégnation des esprits. On éduque toute une population à vivre dans le faux. »

fait l'imprégnation des esprits. On éduque toute une population à vivre dans le faux. Les mots utilisés sont importants. Désinformer est un métier. Les mots ont un sens et une portée. Ils nous engagent. Ni manipulés ni partisans, les journalistes doivent utiliser leurs propres termes et non pas les éléments de langage des communicants, pas plus que celui d'une ou de plusieurs parties à une question qu'ils traitent. Les oxymores se multiplient : « faire la guerre pour la paix » est le plus couramment utilisé. A force d'inverser les mots, on finit par inverser les responsabilités.

Les outrances orientées contre le service public de l'audiovisuel, lors des auditions de la commission ad-hoc de l'Assemblée nationale, qui se sont déroulées début 2026, ont visé à décrédibiliser France Télé-

visions et Radio France, dont les audiences disent assez que les publics les suivent. Et on ne parle plus des dérives graves des chaînes de monsieur Bolloré.

Une véritable guerre contre les journalistes

La Fédération internationale des journalistes (FIJ)⁽²⁾ a rendu public le terrible bilan de 2025 : 128 femmes et hommes journalistes tués et 533 emprisonnés. « *L'année 2025 confirme une réalité mondiale inquiétante : le meurtre de journalistes est devenu un outil accepté de guerre, de répression et de contrôle de l'information.* »⁽³⁾

Plus de 250 femmes et hommes journalistes palestiniens ont été tués en près de deux ans et demi, dont une immense majorité délibérément ciblée⁽⁴⁾. Une hécatombe jamais vue ni cauchemardée. La presse internationale y est toujours interdite d'accès, en opposition flagrante au droit international. Loin derrière, on trouve le Soudan et l'Ukraine, avec respectivement neuf et quatre morts⁽⁵⁾.

(1) Quand j'étais rédactrice en chef à France 2, je les interdisais dans les JT dont j'avais la responsabilité.

(2) La FIJ représente quelque six-cent-mille journalistes et travailleurs des médias dans cent-quarante-six pays.

(3) Citation d'Anthony Bellanger, secrétaire général de la FIJ.

(4) La FIJ est à l'origine et/ou partie intervenante de plaintes devant la Cour pénale internationale (CPI) pour le meurtre de Shireen Abu Aqleh et autres confrères palestiniens, et en France de plusieurs actions dont une pour entrave devant le Parquet national antiterroriste, contre l'interdiction des journalistes internationaux à Gaza.

(5) Après avoir ouvert six centres d'aide en Ukraine, la FIJ a réussi à en ouvrir trois pour les journalistes de Gaza.

PAROLE AUX PARTENAIRES

Liberté de la presse

« Il n'est pas rare que les journalistes soient considérés comme des acteurs d'un évènement, avec toutes les péripéties politico-judiciaires que cela implique, alors qu'ils n'en sont que les observateurs. C'est la même chose avec les convocations par les services de renseignements, pour tenter de connaître les sources des journalistes. »

Partout, ou presque, la guerre, plus ou moins apparente, est menée contre les journalistes.

Les menaces politiques et financières pèsent sur presque tous les médias, particulièrement sur les services publics. En Grande-Bretagne, la BBC discréditée par une campagne pro-Trump a réduit ses effectifs de près de 2000 salariés ces dernières années, et 500 autres suppressions viennent d'être annoncées. En Italie, la RAI (télévision publique italienne) a vu tout son état-major remplacé lors de la victoire de Giorgia Meloni. Censures et pressions y sont courantes. Refusant de devenir le « mégaphone du gouvernement » et dénonçant le manque d'autonomie du service public et surtout « un contrôle asphyxiant » de la part du gouvernement de droite et d'extrême droite, les journalistes ont récemment mené une grève de cinq jours, avec communiqués lus à l'antenne.

A Hong Kong, la condamnation à vingt ans de prison de Jimmy Lai pour « collusion avec l'étranger » est une menace pour toutes et tous, tout comme celle de Christophe Gleizes, en Algérie, à sept ans de détention pour « apologie du terrorisme ». En Mauritanie, la FIJ se félicite d'avoir pu, avec le syndicat des journalistes mauritaniens, régulariser les contrats de 1 860 journalistes qui ne pouvaient plus exercer dans des conditions de travail correctes.

Partout, la protection des sources est de nouveau en cause, du fait des techniques d'espionnage Pegasus, Predator, Lavender

etc. Sans sources, il n'y a pas ou peu d'informations, et les lanceurs d'alerte ne prendront plus de risques s'ils ne sont pas protégés.

Dans le même temps, l'intelligence artificielle est un système prédateur de biens et de valeurs immatérielles qu'elle détourne, prioritairement, à son profit.

Une presse sous contraintes financières

Les concentrations d'un grand nombre de médias dans les mains de milliardaires interpellent. Ils affirment les acquérir « pour les sauver », alors qu'ils achètent de l'influence politique et des dégrèvements fiscaux. Les lois anticoncentrations ne sont pas ou mal appliquées. Le pluralisme, dans la presque totalité des départements français, n'est assuré que par la présence du service public.

Les aides à la presse ne répondent pas, ou bien mal, à l'objectif initial du législateur : celui de la qualité de l'information et du pluralisme, pourtant inscrit dans l'article 34 de la Constitution française. La Cour des comptes l'a dit et redit. Il conviendrait de remettre à plat le système, notamment pour garantir la présence des journalistes dans les instances de décision, afin d'assurer une parité avec leurs employeurs et une transparence digne de ce nom.

Des lois qui impactent les journalistes

La loi « renseignement » de juin 2015 permet aux services de renseignement de collecter les données et de géolocaliser les journalistes et leurs sources, sans contrôle du juge judiciaire.

Quant à la loi « secret des affaires » de 2018, elle permet de refuser de répondre aux journalistes en préenquête, tout en les menaçant de porter plainte, s'ils persévèrent. Une censure préalable donc, à l'opposé de la loi protectrice de 1881 qui a consacré la notion de liberté d'expression et de publication.

En France, plus de vingt lois antiterroristes ont été adoptées depuis 1986. Certaines d'entre elles sont brandies contre les journalistes qui, profession oblige, doivent contacter toutes les parties, même parfois les plus éloignées de l'observance du droit. Les procès-bâillons se sont multipliés depuis quelques lustres, avec la volonté d'entraver le travail des journalistes. Même si nul n'a l'assurance de les gagner, la procédure mobilise, pour se défendre, du temps,

de l'argent et de l'énergie qui ne pourront plus être consacrés à informer. Là aussi, il convient de légiférer afin de permettre aux juges d'écarter les plaintes manifestement infondées et de prévoir des condamnations financières lourdes et dissuasives pour les ennemis de la liberté d'informer.

Les entraves mises aux journalistes lors de la couverture de mouvements sociaux, de manifestations et même de déplacements du chef de l'Etat et/ou de membres du gouvernement sont des agressions d'Etat⁽⁶⁾. Pendant le mouvement des « Gilets jaunes », près de deux-cents journalistes, identifiés en tant que tels, ont subi des agressions diverses de la part des forces de l'ordre⁽⁷⁾. Il n'est pas rare que les journalistes, contre toute évidence, soient considérés comme des acteurs d'un évènement, avec toutes les péripéties politico-judiciaires que cela implique, alors qu'ils n'en sont que les observateurs⁽⁸⁾.

C'est la même chose avec les convocations par les services de renseignements, pour tenter de connaître les sources des journalistes. Les exemples se sont également multipliés, le plus récent étant le cas d'Ariane Lavrilleux⁽⁹⁾. Justice lui a été rendue, mais la menace reste claire pour toutes et tous.

C'est pour lutter contre ces attaques que

© CHUYKO SERGEY, SHUTTERSTOCK.COM



La Fédération internationale des journalistes a rendu public le terrible bilan de 2025. « L'année 2025 confirme une réalité mondiale inquiétante : le meurtre de journalistes est devenu un outil accepté de guerre, de répression et de contrôle de l'information », déplore Anthony Bellanger, son secrétaire général. Au total, 128 femmes et hommes journalistes ont été tués, 533 emprisonnés.

de ces contrats⁽¹²⁾. CNews a dû finalement faire marche arrière.

Un autre front uni a été aussi constaté : celui des représentants de tous les salariés de l'audiovisuel de service public contre les restrictions budgétaires de plus en plus fortes, et pour un vrai plan de développement. Même chose à l'Agence France presse, où des réductions d'emplois menacent directement la couverture des cinq continents par cette agence mondiale. Les hyperconcentrations conduisent aux regroupements de rédactions avec nombre de suppressions d'emplois de journalistes, alors que les photojournalistes et dessinateurs sont souvent bannis des rédactions et que l'intelligence artificielle introduite, parfois subrepticement, masque un déficit humain catastrophique.

La profession a besoin d'une reconnaissance légale de toute équipe rédactionnelle, d'une nouvelle loi contre les concentrations, d'une protection légale et efficace des sources et d'une suppression de toute entrave légale à la liberté de l'information.

L'impunité, cancer qui ronge les démocraties

La lutte contre l'impunité est une responsabilité universelle. Or, aucune disposition internationale spécifique ne protège les journalistes. Le 4 novembre 2022, à Vienne, les Nations unies dressaient le bilan⁽¹³⁾ de leur plan de dix ans (2012-2022) « Pour la sécurité des journalistes ». La FIJ avait

alors prôné des dispositions concrètes, comme le projet de Convention internationale pour la sécurité et l'indépendance des journalistes et des autres professionnels des médias, qui propose notamment une commission permanente indépendante pour détecter les dangers et exactions contre les journalistes, des équipes internationales indépendantes pouvant se rendre dans les pays où l'impunité règne... Tous les pays démocratiques⁽¹⁴⁾ sont appelés à soutenir publiquement ce texte afin qu'il puisse être soumis à l'Assemblée générale des Nations unies et mis en œuvre sans délai. Si cela n'aboutit pas rapidement, alors à quoi bon avoir consacré chaque 2 novembre⁽¹⁵⁾ à la lutte contre « l'impunité des assassins de journalistes » ?

« Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus que de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie », clamait Albert Londres, il y a presque un siècle. Tous les acteurs sont là. Ils peuvent jouer leur rôle de citoyen et sortir de cette forme d'impuissance collective qui nous empêche d'oser. Il y a quinze ans, Stéphane Hessel a écrit un livre, *Indignez-vous !*, qui a fait le tour du monde. Exprimons cette indignation pour en faire une force. Maintenant. ●

l'Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse (Ofalp) a été créé en 2023. Il a publié son premier rapport en 2025⁽¹⁰⁾ ; le deuxième sera plus grave encore.

Des acteurs essentiels à une vie démocratique

Les journalistes revendiquent le droit d'informer et de garantir aux publics leur droit d'être informés, conformément notamment à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme⁽¹¹⁾. Ils mènent des combats au quotidien, souvent peu connus, pour pouvoir travailler dans des conditions normales et respectables.

Dernière alerte, le journal *Sud-Ouest* a passé secrètement des contrats avec CNews, pour que cette télévision du groupe Bolloré puisse avoir accès au travail de ses journalistes. Un front uni et scandalisé de professionnels et de lecteurs s'est constitué le 25 février 2026, pour exiger l'annulation

(6) On ne choisit pas « ses » journalistes, a rappelé le Syndicat national des journalistes (SNJ), le syndicat majoritaire, le 10 février 2026.

(7) Gardes à vue allant jusqu'à quatre-vingt-trois heures, blessures sérieuses ou graves, matériel fracassé...

(8) C'est la France qui a fait l'objet du plus grand nombre de signalements sur la plateforme publique d'alerte créée par le Conseil de l'Europe.

(9) En septembre 2023, son domicile est perquisitionné pendant neuf heures par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), et la journaliste subit une garde à vue de trente-neuf heures.

(10) L'Ofalp pointe que près de la moitié des atteintes au droit d'informer sont le fait des acteurs publics ou des représentants de l'Etat, avec refus de répondre aux questions, déstabilisations publiques, menaces explicites (cf. « Les atteintes à la liberté de la presse en France en 2024 », publié par l'Ofalp)...

(11) « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. »

(12) La charte de l'entreprise stipule que *Sud-Ouest* « ne saurait tolérer toute expression raciste, xénophobe ou relevant d'une idéologie totalitaire ou anti-démocratique ».

(13) Triste bilan puisque l'Unesco chiffrerait à plus de mille le nombre de journalistes tués dans la même période.

(14) La France ne s'est pas encore prononcée.

(15) En mémoire de Ghislaine Dupont et Claude Verlon, de Radio France internationale (RFI), assassinés à Kidal (Mali), le 2 novembre 2013.

« Les hyperconcentrations conduisent aux regroupements de rédactions avec nombre de suppressions d'emplois de journalistes, alors que les photojournalistes et dessinateurs sont souvent bannis des rédactions et que l'intelligence artificielle introduite, parfois subrepticement, masque un déficit humain catastrophique. »